

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le

Berger
Levisait

ID : 030-243000650-20240208-2024_02_06-DE

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE



Terre de Camargue
Action Climat

Livret 3 : Plan d'actions

Rédacteur : Emmanuelle Valy

Relecteur : Marion Eyssette

Date de publication : Janvier 2024

Travail réalisé sur la base des données mises à disposition par la collectivité avec l'appui technique de l'AREC Occitanie :



TABLE DES MATIERES

1	PREAMBULE.....	4
1.1	DES COLLECTIVITES CHEFS D'ORCHESTRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE.....	4
1.2	CE QUE DIT LE DECRET (ARTICLE 1ER – III)	4
1.3	DES PLANS D' ACTIONS CO-CONSTRUITS ET CO-PORTES.....	5
1.4	UN PLAN D' ACTIONS PARTENARIAL ET EVOLUTIF	7
1.5	UN PLAN D' ACTIONS AMBITIEUX ET OPERATIONNEL	7
1.6	L'ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS	9
1.7	TOUS LES SECTEURS DU DECRET SONT COUVERTS PAR DES ACTIONS.....	10
1.8	UN PLAN D' ACTIONS AYANT PEU D' IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX.....	11
1.9	UN PLAN D' ACTION AVEC DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	12
1.10	PLAN D' AMELIORATION DE LA QUALITE DE L' AIR (PAQA).....	12
1.11	GUIDE DE LECTURE DES FICHES-ACTIONS.....	14
2	LES FICHES ACTIONS.....	15

1 Préambule

1.1 Des collectivités chefs d'orchestre de la transition énergétique

Avec la loi Notre, les collectivités deviennent les chefs d'orchestre de la transition énergétique. Effectivement, elles sont à la fois consommatrices, productrices d'énergie, aménageuses et incitatrices. Pour engager cette transition, les communes membres ainsi que la Communauté de Communes de Terre de Camargue ne vont pas porter seules toutes les actions du plan climat. Une dynamique a été instaurée entre les acteurs locaux afin de pouvoir **travailler ensemble à la mise en œuvre des actions** souvent innovantes mais aussi consolidées par une approche pragmatique. La Communauté de Communes de Terre de Camargue a bien un rôle majeur d'impulsion d'initiatives locales tout au long de la démarche du PCAET afin d'organiser sur son territoire les actions pour l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du PCAET (voir Livret 2 : Stratégie Climat-Air-Energie).

1.2 Ce que dit le décret (Article 1er – III)

« ... Le programme d'actions porte sur les secteurs d'activité définis par l'arrêté pris en application de l'article R. 229-52. Il définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés. Il identifie des projets fédérateurs, en particulier ceux qui pourraient l'inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive pour la croissance verte, tel que défini à l'article L.100-2 du code de l'énergie. Il précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées. Lorsque la collectivité ou l'établissement public exerce les compétences mentionnées à l'article L2224-37 du code général des collectivités territoriales, le volet relatif aux transports détaille les actions dédiées au développement de **la mobilité sobre, décarbonée et faiblement émettrice de polluants atmosphériques**, précise le calendrier prévisionnel de déploiement des infrastructures correspondantes, notamment les infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et de recharge en hydrogène ou en bio-gaz pour les véhicules utilisant ces motorisations, et identifie les acteurs susceptibles de mener l'ensemble de ces actions. Lorsque la collectivité ou l'établissement public exerce la compétence en matière d'éclairage mentionnée à l'article L.2212-2 du même code, le volet du programme d'actions relatif au secteur tertiaire détaille les actions dédiées à la maîtrise de la consommation énergétique de **l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses**. Lorsque tout ou partie du territoire faisant l'objet du plan climat-air-énergie territorial est couvert par le plan prévu à l'article L.222-4, le programme d'actions doit permettre, au regard des normes de qualité de l'air mentionnées à l'article L.221-1, de prévenir ou de réduire les émissions de polluants atmosphériques. ».

1.3 Des plans d'actions co-construits et co-portés

Le plan d'actions du PCAET est issu de la concertation territoriale (présenté dans le livre de la concertation associé au PCAET).

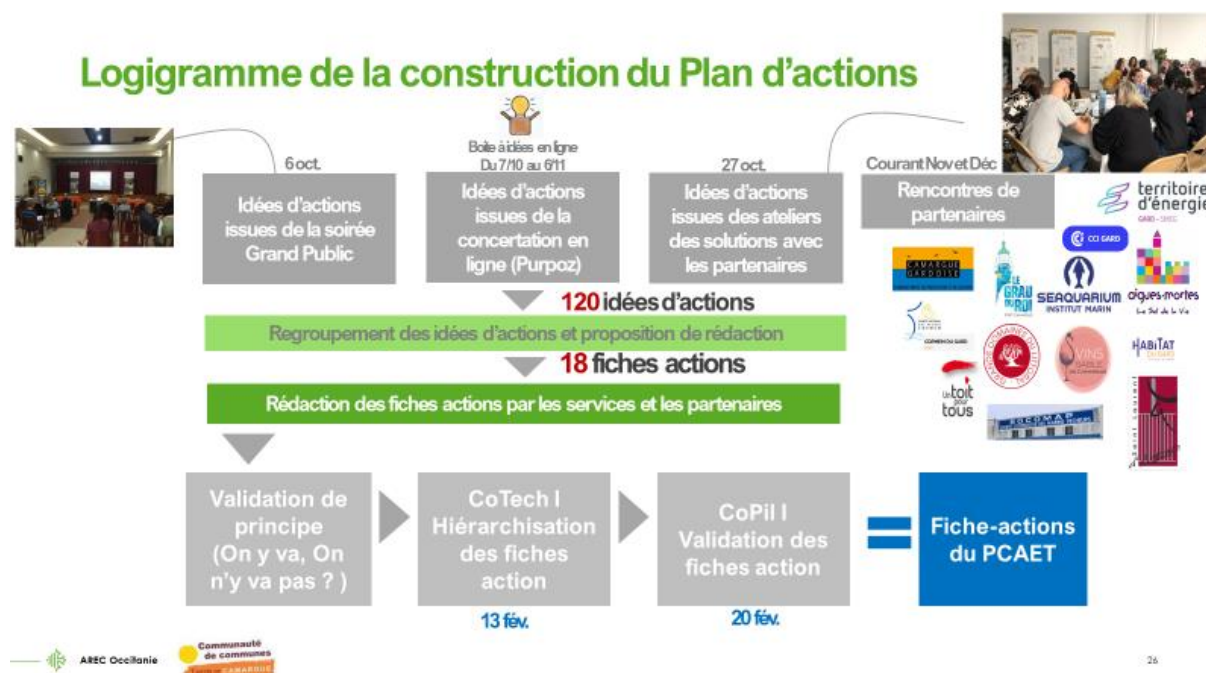


FIGURE 1 : ORGANISATION GENERALE DU PLAN D'ACTIONS

La construction du plan d'action a été réalisée sur la base d'ateliers thématiques, d'une soirée grand public de concertation et de la boîte à idées en ligne (voir Livret de la concertation). Un grand nombre de partenaires a également été rencontré pour contribuer au plan d'actions. Plus de 120 idées ont ainsi été proposées. Cet ensemble d'idées a été retravaillé avec Terre de Camargue pour prioriser les actions selon des critères spécifiques proposés (coûts, visibilité, structurante..) et analysé de façon itérative afin d'une part de bien répondre aux objectifs de la stratégie TEPOS que se fixe le territoire et d'autre part de réorienter certaines actions au regard des enjeux environnementaux (voir Livret 4 : Rapport environnemental et EES : Évaluation Environnementale Stratégique).

Les actions du PCAET en faveur de la concertation et la mobilisation territoriale trouvent leurs origines dans les propositions de la Boîte à idées en ligne. Celles faites dans le cadre de l'élaboration du Projet de territoire ont également trouvé leur place aux côtés des résultats des travaux des ateliers des solutions, mais aussi des propositions des acteurs recueillies lors des différentes rencontres.

Origine de l'action et titre de l'action concernée	Nb d'actions concernées
Ateliers / Boîte à idées	9
Accompagner le changement de pratique dans les déplacements, les transports et les activités industrielles	1
Accompagner les agriculteurs et les pêcheurs dans la valorisation des ressources locales et dans le développement d'installation de méthanisation	1
Construire une stratégie de gestion environnementale du territoire et avec les territoires voisins	1
Développer l'offre de transport en commun et son accès à tous en lien notamment avec le contrat d'axe	1
Favoriser les installations solaires (photovoltaïque et thermique) sur le bâti et les zones artificialisées	1
Intégrer dans les aménagements les nouvelles mobilités et requalifier les zones urbaines	1
Promouvoir la sobriété dans les usages quotidiens (résidentiel, tertiaire, secteurs recevant du public)	1
Promouvoir l'économie des ressources et une économie circulaire sur le territoire de Terre de Camargue	1
S'adapter aux risques naturels croissants	1
Ateliers / Entretiens acteurs	2
Soutenir la conversion des modes de chauffages énergivores vers des technologies plus vertueuses (PAC, géothermie..) et les performances énergétiques (type réseau de chaleur)	1
Adapter les conditions du développement économique sur le territoire	1
Ateliers / Projet de Territoire	2
Adapter les activités de l'agriculture et de la pêche au changement climatique	1
Inciter le passage à l'acte sur le patrimoine bâti résidentiel, technique et tertiaire par un accompagnement technique et/ou financier	1
Boîte à idées	1
Construire une stratégie de gestion environnementale du territoire et avec les territoires voisins	1
Boîte à idées / Entretiens acteurs	1
Construire une stratégie de gestion environnementale du territoire et avec les territoires voisins	1
Entretiens acteurs	1
Protéger le littoral et favoriser sa gestion concertée	1
Entretiens acteurs / Projet de territoire	2
Diminuer l'impact de l'activité humaine sur les milieux	1

Les collectivités soumises à l'élaboration d'un PCAET sont responsables de la mise en œuvre et du suivi des actions délibérées dans le cadre de ce plan. Les conditions du suivi et de l'évaluation sont précisées dans le livre de la concertation.

1.4 Un plan d'actions partenarial et évolutif



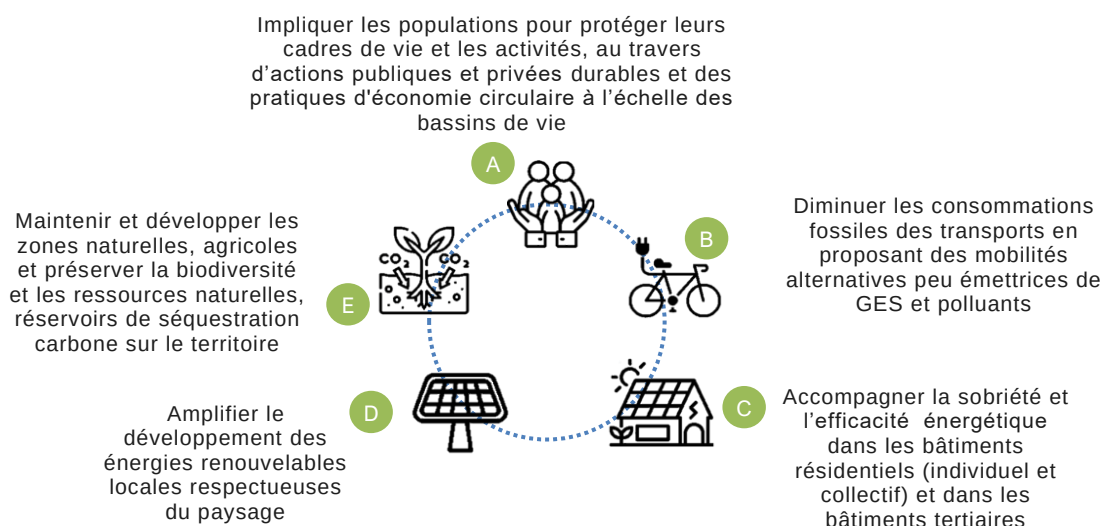
Bien que le plan d'actions soit écrit pour les 6 prochaines années, il est modifiable et ajustable au fil de l'eau. Les acteurs socio-économiques du territoire seront mobilisés pour enrichir le volet des actions les concernant.

Cette contribution itérative pourra se faire par plusieurs canaux :

- Le site internet de Terre de Camargue, relayé par ceux des 3 communes
- Le comité de suivi en charge de l'évaluation et ouverts aux partenaires
- La mobilisation de partenaires des collectivités, pouvant relayer auprès de leur propre réseau.

1.5 Un plan d'actions ambitieux et opérationnel

Le plan d'actions est organisé autour de la stratégie du PCAET, c'est-à-dire de 5 axes stratégiques et de 18 fiches actions opérationnelles.



Le plan d'action proposé comporte ainsi 18 actions qui rassemblent les 120 idées collectées sous un « chapeau » cohérent pour n'avoir qu'un nombre restreint de fiches actions.

Les collectivités soumises à PCAET sont responsables de la mise en œuvre et du suivi des actions délibérées dans le cadre de ce plan. Le Comité de suivi du Plan Climat de Terre de Camargue réunira les partenaires et les acteurs qui portent, contribuent ou mettent en œuvre le plan d'actions. Il assurera le suivi du Plan Climat et participera à son évaluation. Il se réunira deux fois par an à minima, en format plénière et en format restreint. Il sera composé des membres du Comité de pilotage qui ont participé à l'élaboration du PCAET ainsi que des participants aux ateliers des solutions. Des bilans et/ou l'état d'avancement des actions seront proposés afin de veiller à la mise en œuvre et au bon déroulement du Plan climat.

Les axes stratégiques sont déclinés en fiches action comme suit :

Axe A : Impliquer les populations pour protéger leurs cadres de vie, la biodiversité et les activités à travers la mise en place d'actions publiques et privées résilientes à l'échelle des bassins de vie

- 1- Mise en place d'une démarche de circuits courts pour soutenir les agriculteurs et les pêcheurs locaux
- 2- Création et animation d'une charte du tourisme durable
- 3- Végétalisation et désimperméabilisation des centre villes, en faveur de la biodiversité urbaine et la nature en ville
- 4- Mobilisation des habitants et des acteurs du territoire dans la transition énergétique
- 5- Incitation des citoyens à des comportements éco-responsables
- 6- Mise en place du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés PLPDMA de la CCTC
- 7- Trouver les solutions d'adaptation face à l'évolution du trait de côte - Gérer les eaux de ruissellement

Axe B : Diminuer les consommations fossiles des transports en proposant des mobilités alternatives peu émettrices de GES et de polluants

- 8- Transformation de la motorisation des outils de travail chez les pêcheurs et des agriculteurs vers des motorisations moins émettrices de GES Elaboration des Plans locaux de déplacements volontaires et mise en œuvre des actions
- 9- Réduction des déplacements en voiture individuelle en ville en faveur des mobilités actives
- 10- Développement des déplacements en modes collectifs inter et intra communes

Axe C : Accompagner la sobriété et l'efficacité énergétique dans les bâtiments résidentiels (individuel et collectif) et dans les bâtiments tertiaires

- 11- Sensibilisation des acteurs / des habitants, communication sur les économies d'énergies. Accompagnement de la politique locale de l'habitat
- 12- Mise en place des mesures de sobriété - Sensibilisation des salariés, des agents territoriaux et accompagnement dans des pratiques plus économes et plus sobres dans leurs missions
- 13- Soutien à la conversion des modes de chauffages énergivores vers des technologies plus vertueuses

Axe D : Amplifier le développement les énergies renouvelables locales respectueuses du paysage

- 14- Développement des sources d'énergies pour faire face aux pénuries et soutien au projet de méthanisation
- 15- Massification des installations solaires sur le territoire de la CCTC

Axe E : Maintenir et développer les zones naturelles, agricoles et préserver la biodiversité et les ressources naturelles, réservoirs de séquestration carbone sur le territoire

16- Préservation des espaces naturels, de la biodiversité et des espaces agricoles du territoire

17- Sensibilisation de la population (les habitants et les touristes) aux impacts des activités sur le littoral et les écosystèmes marins

18- Mise en œuvre et suivi des SAGE, Lutte contre la salinisation, Réutilisation les eaux de STEP (station d'épuration) intercommunale

1.6 L'élaboration du plan d'actions

La construction du plan d'actions a été réalisée sur la base d'ateliers thématiques (voir Livret de la concertation), a été retravaillé avec les élus de la Communauté de communes pour prioriser les actions selon 3 critères spécifiques qui leur ont été proposés (coûts, visibilité, action structurante...) à savoir :

- la visibilité de l'action
- les moyens financiers
- l'action structurante : contribution aux objectifs

En sous-groupe, chacun a donné une note à chaque action ce qui a permis de prioriser le plan d'action sur les années à venir.

Hiérarchiser c'est identifier, en fonction des objectifs et des contraintes de votre collectivité, par où commencer pour mettre en œuvre votre PCAET en disposant pour 6 ans :

- D'un programme d'actions immédiates (2023-2024) qui comprendra les actions pouvant être engagées rapidement soit par la collectivité seule, soit de concert avec ses partenaires, dont la faisabilité a été établie et l'inscription budgétaire réalisée ;
- D'un second programme d'actions à 3 ans, qui reposera sur une réflexion prospective à plus long terme, qui tracera la trajectoire du territoire vers les objectifs pour 2050, et dont la mise en œuvre pourra nécessiter de nouveaux moyens, des études lourdes et des partenariats supplémentaires.
- D'un troisième programme d'actions à 6 ans, qui reposera sur une réflexion prospective à plus long terme, qui tracera la trajectoire du territoire vers les objectifs et dont la mise en œuvre pourra nécessiter de nouveaux moyens, des études lourdes et des partenariats supplémentaires.

Trois actions sont vues comme prioritaires car préalables à toutes les actions du programme. Elles sont déjà en place mais sont à amplifier dès que possible. Les autres actions ont été priorisées avec un échelonnement de leur mise en œuvre :

Action	Echéance
4- Mobilisation des habitants et des acteurs du territoire dans la transition énergétique	Prioritaire
11- Sensibilisation des acteurs / des habitants, communication sur les économies d'énergies. Accompagnement de la politique locale de l'habitat	Prioritaire
12- Mise en place des mesures de sobriété.	Prioritaire
15- Massification des installations solaires sur le territoire de la CCTC	Fin 2024
3- Végétalisation et désimperméabilisation des centre villes, en faveur de la biodiversité urbaine et la nature en ville	Fin 2024
5- Incitation des citoyens à des comportements éco-responsables	Fin 2024
6- Mise en place du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés PLPDMA de la CCTC	Fin 2024
9- Réduction des déplacements en voiture individuelle en ville en faveur des mobilités actives	Fin 2024
10- Développement des déplacements en modes collectifs inter et intra communes	Fin 2024
13- Soutien à la conversion des modes de chauffages énergivores vers des technologies plus vertueuses	Fin 2026
17- Sensibilisation de la population (les habitants et les touristes) aux impacts des activités sur le littoral et les écosystèmes marins	Fin 2026
1- Mise en place d'une démarche de circuits courts pour soutenir les agriculteurs et les pêcheurs locaux	Fin 2026
2- Création et animation d'une charte du tourisme durable	Fin 2026
7- Trouver les solutions d'adaptation face à l'évolution du trait de côte Gérer les eaux de ruissellement	Fin 2026
16- Préservation des espaces naturels, de la biodiversité et des espaces agricoles du territoire.	Fin 2028
8- Elaboration de stratégies locales de déplacements volontaires -Transformation de la motorisation des outils de travail chez les pêcheurs, les agriculteurs vers les motorisations moins émettrices de GES	Fin 2028
14- Développement des sources d'énergies pour faire face aux pénuries et soutien au projet de méthanisation	Fin 2028
18- Mise en œuvre et suivi des SAGE, Lutte contre la salinisation, Réutilisation des eaux de la STEP intercommunale	Fin 2028

1.7 Tous les secteurs du décret sont couverts par des actions

Le tableau ci-dessous illustre la répartition des actions du PCAET pour chaque secteur du décret.

Secteurs	Nombre d'actions
Tertiaire	3
Industrie branche énergie	1
Transport Routier	3
Agriculture	2
Résidentiel	4
Déchets	1
Biodiversité	3
Autres transports	1
Total général	18

Le classement des actions par secteur n'est pas toujours aisé car certaines actions peuvent relever de plusieurs secteurs.

Le secteur « **tertiaire** » regroupe plusieurs thèmes allant de la rénovation des bâtiments publics à l'aménagement du territoire (éclairage public). C'est pourquoi, il est plus représenté dans la répartition des actions par rapport à l'industrie (principalement sensibilisation des salariés et actions RSE des entreprises). De plus, certains acteurs touristiques portent des actions globales de transformation de leurs équipements mais aussi sur la mobilité dont l'optimisation des déplacements en période touristique. Leurs actions sont également classées dans le secteur « Tertiaire ».

Le secteur « **résidentiel** » porte également des thèmes très diversifiés allant de la rénovation des bâtiments à la sensibilisation des habitants et des enfants sur le temps scolaire ou périscolaire.

Le secteur « **transport routier** » regroupe des actions en faveur de la diminution de la place de la voiture et de l'usage des carburants fossiles. Les actions visent également le développement des mobilités actives et les transports en commun.

Le secteur « **autres transports** » regroupe des actions sur la mobilité fluviale et maritime (actions sur la motorisation des bateaux de pêche et de plaisance).

Le secteur « **Industrie branche énergie** » par toutes les actions en faveur du développement et de la production des énergies renouvelables

Le secteur « **biodiversité** » est couvert par des actions de préservation, de mise en valeur des paysages, de renaturation, portées par le Syndicat Mixte de protection et gestion de la Camargue Gardoise (SMCG), le Seaquarium- Institut marin au Grau du Roi, en lien avec le Conservatoire du littoral.

Le secteur « **agriculture** » est également concerné par les actions en faveur de la préservation de la biodiversité et des milieux agricoles et naturels. Mais aussi par les actions en faveur du développement des énergies renouvelables comme le biogaz à partir des déchets agricoles, ou encore les actions en faveur de la réduction des GES.

Enfin le secteur « **déchets** » est concerné par plusieurs actions à la fois de sensibilisation et de prévention des déchets.

L'ensemble des enjeux ayant été mis au jour par le diagnostic du Plan Climat sont traités dans différentes actions qui visent à diminuer les émissions de Gaz à effet de serre. La diminution des consommations, les mesures en faveur de la sobriété, l'accompagnement aux changements de comportements vont amener à une diminution de l'empreinte du territoire.

Face à la vulnérabilité, l'adaptation aux effets du changement climatique est également traitée à travers plusieurs actions afin d'amener la Communauté de communes vers une dynamique collective et stratégique face au défi de l'élévation du niveau de la mer.

1.8 Un plan d'actions ayant peu d'impacts environnementaux

Le PCAET est confronté aux différents enjeux environnementaux (cités ci-avant) afin d'identifier les incidences potentielles, positives ou négatives, selon différents critères :

- Les actions ont-elles des incidences positives, négatives (ou ne sont pas concernées) sur l'environnement et la santé humaine, ou présentent-elles des points de vigilance ?
- Ces incidences sont-elles directes ou indirectes sur l'environnement ou la santé humaine ?
- Les incidences identifiées concernent-elles l'ensemble du territoire ou des sites localisés ou bien vont-elles se faire sentir au-delà du territoire ?

- Les incidences vont-elles être permanentes ou bien temporaires ?

De manière générale, le programme d'actions du PCAET de la CC Terre de Camargue présente une incidence globalement positive sur la majorité des composantes environnementales du territoire, avec un impact particulièrement fort sur les enjeux directement en lien avec les objectifs attendus du PCAET que sont la maîtrise de l'énergie, la qualité de l'air, les émissions de GES et la séquestration carbone. En revanche, les composantes sols, sous-sols et matériaux, risques et patrimoine paysagers sont impactées négativement, voire très négativement (sols : risque fort) par le programme d'actions du PCAET. Des mesures ERC (éviter/réduire/compenser) doivent être prises pour atténuer ces incidences négatives.

En outre, la synthèse montre également une appréhension relativement moins marquée, mais pour autant prégnante sur le territoire du PCAET autour des enjeux d'adaptation aux effets du changement climatique qui sont pourtant un sujet majeur de ce plan, notamment au regard des vulnérabilités territoriales identifiées dans l'État Initial de l'Environnement.

1.9 Un plan d'action avec des moyens humains et financiers

Terre de Camargue a porté un engagement fort dans le cadre de la construction de la démarche du PCAET, que ce soit dans la cadre de l'appui d'un groupe d'étudiants au lancement de l'élaboration du plan climat en 2018-2021 ou de la réorganisation de la Direction Environnement et Développement durable avec la création d'un poste de chargé de mission (**1 ETP dédié**)

Un Vice-président est délégué aux Politiques environnementales a en charge l'animation d'une commission consultative regroupant les élus communautaires mais aussi des élus communaux.

L'accompagnement par l'AREC Occitanie a permis de finaliser le PCAET et d'assurer sa mise en œuvre et son suivi au sein de la Communauté de communes Terre de Camargue.

Une fois le PCAET délibéré, la Communauté de Communes garantira les moyens humains nécessaires au suivi, à l'évaluation et à l'animation du PCAET en maintenant 1 ETP sur le sujet du PCAET.

La Collectivité a inscrit par ailleurs dans son Projet de territoire (validé le 11 mai 2023 par le Conseil communautaire) la planification des stratégies et actions de la Communauté de communes Terre de Camargue au travers notamment de la construction du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), de la définition du Programme Local de l'Habitat (PLH).

1.10 Plan d'amélioration de la Qualité de l'air (PAQA)

Les actions du Plan Climat Terre de Camargue, en faveur de la qualité de l'air se retrouvent dans différents axes stratégiques et permettent de répondre à l'amélioration de la qualité de l'air comme le prévoit le Plan d'actions d'amélioration de l'air (PAQA) du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'aire urbaine de Nîmes.

Objectif stratégique A.1- Adapter les activités de l'agriculture et de la pêche au changement climatique

- ♦ **Action 1** - Mise en place d'une démarche de circuits courts pour soutenir les agriculteurs et les pêcheurs locaux

Objectif stratégique A.2 - Adapter les conditions du développement économique sur le territoire

- ♦ **Action 2** - Création et animation d'une charte du tourisme durable

Objectif stratégique – A.3 Construire une stratégie de gestion environnementale du territoire et avec les territoires voisins

- ♦ **Action 3** - Végétalisation et désimperméabilisation des centres villes, en faveur de la biodiversité urbaine et de la nature en ville
- ♦ **Action 4** - Mobilisation des habitants et des acteurs du territoire dans la transition énergétique
- ♦ **Action 5** - Incitation des citoyens à des comportements éco-responsables

Objectif stratégique A.4– Promouvoir l'économie des ressources et une économie circulaire sur le territoire de Terres de Camargue

- ♦ **Action 6** - Mise en place du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la CCTC

Objectif stratégique A.5– S'adapter aux risques naturels croissants

- ♦ **Action 7**- Trouver les solutions d'adaptation face à l'évolution du trait de côte. Gérer les eaux de ruissellement

Objectif stratégique B.1 – Accompagner le changement de pratiques dans les déplacements, les transports et les activités industrielles

- ♦ **Action 8** – Elaboration de stratégies locales de déplacements volontaires et mise en œuvre des actions. Transformation de la motorisation des outils de travail chez les pêcheurs et les agriculteurs pour des motorisations moins émettrices de GES

Objectif stratégique B.2 – Intégrer dans les aménagements les nouvelles mobilités et requalifier les zones urbaines

- ♦ **Action 9** – Réduction des déplacements en voiture individuelle en ville en faveur des mobilités actives

Objectif stratégique B.3 – Développer l'offre de transports en commun et son accès à tous en lien notamment avec le projet d'axe Nîmes-Le Grau du Roi

- ♦ **Action 10** – Développement des déplacements en modes collectifs inter et intra communes.

Objectif stratégique E.1 – Protéger et valoriser les milieux agricoles et les espaces naturels

- ♦ **Action 16** – Préservation des espaces naturels, de la biodiversité et des espaces agricoles du territoire

Objectif stratégique E.2 – Protéger le littoral et favoriser sa gestion concertée

- ♦ **Action 17** – Sensibilisation de la population (les habitants et les touristes) aux impacts des activités sur le littoral et les écosystèmes marins. Accompagner les communes pour intégrer les enjeux du PCAET dans les documents d'urbanisme

Objectif stratégique E.3 – Diminuer l'impact de l'activité humaine sur les milieux

- ♦ **Action 18** – Mise en œuvre et suivi des SAGE – lutte contre la salinisation – réutilisation des eaux de la STEP intercommunale

1.11 Guide de lecture des fiches-actions

Porteur de l'action		Communauté de communes Terre de CAMARGUE www.terredecamargue.fr		Terre de Camargue Action Climat	
Les communes					
Axe Stratégique		A- Impliquer les populations pour protéger leurs cadres de vie et les activités, à travers d'actions publiques et privées durables et des pratiques d'économie circulaire à l'échelle des bassins de vie			
Objectif Stratégique		Construire une stratégie de gestion environnementale du territoire et avec les territoires voisins			
Numéro de l'action		Végétalisation et désimperméabilisation des centre villes, en faveur de la biodiversité urbaine et de la nature en ville			
3					
Contexte & Enjeux					
Afin de lutter contre les îlots de chaleur urbains, de préserver la biodiversité domestique et ramener le végétal dans les milieux urbains, favoriser l'infiltration des eaux vers les nappes phréatiques Face aux risques d'inondations et à la tendance de renvoyer vers les réseaux, les eaux de ruissellement, la désimperméabilisation des espaces libres des parcelles, les cours d'école, les espaces publics, les parkings... permet de gérer localement l'infiltration des eaux de ruissellement. La végétalisation et les plantations à leur tour sont une réponse pour l'infiltration des eaux de pluie et participent de la réduction des îlots de chaleur urbains.					Référence de l'Axe stratégique Référence de l'Objectif stratégique Numéro et titre de l'action
Description de l'action		3.1 Mettre en place des plantations et espèces végétales adaptées au climat méditerranéen dans les nouvelles opérations d'aménagement ou des opérations de renouvellement urbain ou de requalification (Exemple ZA) en s'appuyant sur les documents de planification et d'urbanisme des 3 communes et de l'intercommunalité. 3.2 Formaliser le permis de végétaliser, déjà pratiqué à Aigues Mortes et encourager les habitants des centre-ville, avec l'appui des services techniques des mairies, à végétaliser l'espace public pour favoriser l'infiltration des eaux et l'ombrage afin de limiter les effets d'îlots de chaleur urbain en été. 3.3 Proposer un guide des végétaux à employer, espèces méditerranéennes, peu consommatrices en eau et résistantes au sel, pour accompagner les services des espaces verts dans leurs choix, leur mode de gestion... 3.4 Prescrire l'usage de revêtements perméables dans les aménagements des espaces publics et des aires de stationnements qui permettent l'infiltration des eaux de pluie ; 3.5 Imposer un coefficient d'espaces végétalisés dans les règles de construction des PLU des communes ; 3.6 Contribuer aux îlots de fraîcheurs urbains et au maintien de la biodiversité en déployant l'expérimentation d'Aigues Mortes sur la désimperméabilisation des cours d'école en faisant une visite de site avec les services concernés des autres mairies			
Pilote interne		Partenaires		Chiffrages estimatifs des actions en Euros lorsqu'ils sont connus / Estimation du temps agent CCTC pour leur mise en œuvre / Indicateurs si chiffrage non connu (€) faible (€€) moyen et (€€€) important.	
Réfèrent PCAET		La CCTC, les services techniques, les habitants, les directeurs d'école, les associations de parents d'élèves, acteurs économiques, le CEN			
Calendrier		Coût		Financement	
2023 - 2024		3.1 / 3.2 / 3.3 / 3.4 / 3.5 / 3.6 : 9 M Euros travaux GDR		Communes ADEME Agence de l'Eau Fonds vert	
Indicateur(s)		Surfaces désimperméabilisées, Surfaces plantées Nombre de permis de végétaliser octroyés Nombre de guides des végétaux diffusés			
Impacts Environnementaux		Mesures ERC envisagées		Les indicateurs de suivis sont regroupés dans un tableau de bord et de suivi des actions du PCAET.	
Lutte contre les îlots de chaleur urbains, plus de végétal en ville, plus d'ombrage, meilleure infiltration des eaux de ruissellement, cadre de vie amélioré		0			

Référence de l'Axe stratégique
Référence de l'Objectif stratégique
Numéro et titre de l'action

Les étapes structurantes de l'action

Chiffrages estimatifs des actions en Euros lorsqu'ils sont connus / Estimation du temps agent CCTC pour leur mise en œuvre / Indicateurs si chiffrage non connu (€) faible (€€) moyen et (€€€) important.

Les indicateurs de suivis sont regroupés dans un tableau de bord et de suivi des actions du PCAET.

Regroupe la synthèse des effets notables probables de la mise en œuvre de l'action sur l'environnement.

Bien qu'ayant majoritairement des incidences positives sur l'environnement, les actions envisagées dans le Plan Climat Air Energie peuvent également avoir des incidences négatives dans des proportions variables sur chaque compartiment de l'environnement. Aussi si des incidences négatives sont pointées dans la partie « Impact » alors une mesure « ERC » pour Eviter-Réduire-Compenser est proposée.

Les détails sont disponibles dans le livrable spécifique à l'évaluation stratégique et environnementale.

2 Les fiches actions

Axe A : Impliquer les populations pour protéger leurs cadres de vie, la biodiversité et les activités à travers la mise en place d'actions publiques et privées résilientes à l'échelle des bassins de vie

- 1- Mise en place d'une démarche de circuits courts pour soutenir les agriculteurs et les pêcheurs locaux
- 2- Création et animation d'une charte du tourisme durable
- 3- Végétalisation et désimperméabilisation des centre villes, en faveur de la biodiversité urbaine et la nature en ville
- 4- Mobilisation des habitants et des acteurs du territoire dans la transition énergétique
- 5- Incitation des citoyens à des comportements éco-responsables
- 6- Mise en place du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés PLPDMA de la CCTC
- 7- Trouver les solutions d'adaptation face à l'évolution du trait de côte - Gérer les eaux de ruissellement

Porteur de l'action		 	
CCTC / PETR			
Axe Stratégique		A- Impliquer les populations pour protéger leurs cadres de vie et les activités, au travers d'actions publiques et privées durables et des pratiques d'économie circulaire à l'échelle des bassins de vie	
Objectif Stratégique		Adapter les activités de l'agriculture et de la pêche au changement climatique	
Numéro de l'action		1 Mise en place d'une démarche de circuits courts pour soutenir les agriculteurs et les pêcheurs locaux	
Contexte & Enjeux			
Afin de réduire les consommations d'énergies liées au transport des produits agricoles, le PETR via le Plan Alimentaire Territorial porte une ambition structurante : celle d'améliorer la production locale du territoire et d'offrir aux habitants les conditions d'une alimentation saine, de qualité, accessible à tous, issue de circuits de proximité et contribuant au développement d'une agriculture rémunératrice pour l'agriculteur et respectueuse de l'environnement. Protection du foncier, lutte contre la précarité alimentaire, permettre un usage maîtrisé de la ressource en eau, soutenir les pratiques agricoles respectueuses, promouvoir l'offre alimentaire locale auprès des habitants...			
Description de l'action	1.1 Prioriser les achats de la restauration collective vers les aliments produits localement en incluant dans les marchés publics un critère spécifique par le groupement d'achat piloté par la CCTC 1.2 Porter à connaissance à travers la Chambre d'agriculture les critères permettant de répondre aux marchés publics de la restauration collective : locaux, labellisés et bio. 1.3 Proposer des menus riches en produits bio dans la restauration collective, en faire la promotion auprès des restaurateurs à hauteur de 25% de bio et de 15% de local 1.4 Organiser 2 visites annuelles de la cuisine centrale à destination du public (Enseignants, élèves, parents d'élèves, professionnels...) 1.5 Déployer dans les écoles des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et de tri des bio-déchets grâce au recrutement des animateurs.		
Pilotage de l'action	Pilote interne Pôle Cadre de vie	Partenaires Les agriculteurs et les pêcheurs du territoire / Chambre d'Agriculture	
Calendrier & Budgets	Calendrier 2025 -2026	Coût 1.1 et 1.3 : 550 K€ /an dont 40 K€ /an achat direct de produits locaux + 40 jours agent par an	Financement PAT Fonds vert CCTC
Indicateur(s)	Proportion de produits bio dans les menus Taux de denrées locales utilisées dans la restauration collective Nombre de visites de la cuisine centrale		
Itération Evaluation Environnementale Stratégique	Impacts Environnementaux Promotion de l'agriculture et de la pêche locales, moins de transports, meilleure alimentation pour la santé	Mesures ERC envisagées Trouver des solutions de substitution pour limiter les barquettes en plastique à usage unique	

Porteur de l'action CCTC Offices de tourisme		 	
Axe Stratégique Objectif Stratégique		A- Impliquer les populations pour protéger leurs cadres de vie et les activités, au travers d'actions publiques et privées durables et des pratiques d'économie circulaire à l'échelle des bassins de vie Adapter les conditions du développement économique sur le territoire	
Numéro de l'action 2	Création et animation d'une charte du tourisme durable		
Contexte & Enjeux Le tourisme durable tient compte des impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil. Le tourisme durable vise donc à réduire son impact négatif sur l'environnement et la culture locale afin de les préserver pour les générations futures, en contribuant à la croissance économique, à la création d'emplois et à la protection des écosystèmes. Réel vecteur de sensibilisation et de promotion de changements de comportements positifs (Report modal, privilège pour l'économie locale, promotion des sites touristiques et du territoire, incitation à la visite des sites, à l'usage des mobilités douces, désengorgement des centres villes...)			
Description de l'action	2.1 Sur la base de l'appel à manifestation d'intérêt en matière de tourisme durable et mobilités, la CCTC s'est engagée à mettre en oeuvre une politique de tourisme globale, autour de 3 axes : la structuration de l'offre hivernale, le développement du tourisme durable, (l'augmentation de l'offre de mobilité) et l'identification de cibles "niches". 2.2 Mise en place d'un plan d'actions en faveur d'un tourisme responsable et régénératif dans le cadre du Projet "Camping 2030" porté par la SPL du Camping de l'Espiguette et essaimage dans d'autres structures 2.3 Promouvoir les actions du PCAET dans le cadre des rencontres annuelles des acteurs du tourisme du Grau du Roi 2.4 Poursuivre l'engagement des professionnels du tourisme dans la démarche éco-passeur du Pais initié par le SMCG, accompagner à la création d'un guide des bonnes pratiques de préservation des milieux		
Pilotage de l'action	Pilote interne Pôle Aménagement et attractivité de la CCTC	Partenaires Offices de tourisme / CCTC / SPL Grau du Roi Développement / SMCG	
Calendrier & Budgets	Calendrier 2025 2026	Coût 2.1 : 20 jours agent /an + AMO 2.2 : Mission SPL Grau du Roi Développement 2.3 : 1 jour agent /an 2.4 : Mission SMCG	Financement LEADER, CRTE, communes, CCTC, FEDER
Indicateur(s)	Nombre de réunions avec les professionnels du tourisme Validation de la Charte du Tourisme durable Mise en oeuvre du plan d'actions Tourisme responsable Nombre de structures ayant répliqué des actions "camping 2030", Nombre de professionnels engagés dans la démarche Eco Passeurs du pais		
Itération Evaluation Environnementale Stratégique	Impacts Environnementaux Réduction des GES dans les transports routiers, moins d'impacts sur les milieux	Mesures ERC envisagées 0	

Porteur de l'action		 	
Les communes			
Axe Stratégique		A- Impliquer les populations pour protéger leurs cadres de vie et les activités, au travers d'actions publiques et privées durables et des pratiques d'économie circulaire à l'échelle des bassins de vie	
Objectif Stratégique		Construire une stratégie de gestion environnementale du territoire et avec les territoires voisins	
Numéro de l'action		Végétalisation et désimperméabilisation des centre villes, en faveur de la biodiversité urbaine et de la nature en ville	
3			
Contexte & Enjeux			
Afin de lutter contre les îlots de chaleur urbains, de préserver la biodiversité domestique et ramener le végétal dans les milieux urbains, favoriser l'infiltration des eaux vers les nappes phréatiques Face aux risques d'inondations et à la tendance de renvoyer vers les réseaux, les eaux de ruissellement, la désimperméabilisation des espaces libres des parcelles, les cours d'école, les espaces publics, les parkings... permet de gérer localement l'infiltration des eaux de ruissellement. La végétalisation et les plantations à leur tour sont une réponse pour l'infiltration des eaux de pluie et participent de la réduction des îlots de chaleur urbains.			
Description de l'action		3.1 Mettre en place des plantations et espèces végétales adaptées au climat méditerranéen dans les nouvelles opérations d'aménagement ou des opérations de renouvellement urbain ou de requalification (Exemple ZA) en s'appuyant sur les documents de planification et d'urbanisme des 3 communes et de l'intercommunalité. 3.2 Formaliser le permis de végétaliser, encourager les habitants des centre-ville, avec l'appui des services techniques des mairies, à végétaliser l'espace public pour favoriser l'infiltration des eaux et l'ombrage afin de limiter les effets d'îlots de chaleur urbain en été. 3.3 Proposer un guide des végétaux à employer, adapté aux structurations végétales des communes, espèces méditerranéennes, peu consommatrices en eau et résistantes au sel, pour accompagner les services des espaces verts dans leurs choix, leur mode de gestion... 3.4 Prescrire l'usage de revêtements perméables dans les aménagements des espaces publics et des aires de stationnements des communes qui permettent l'infiltration des eaux de pluie ; 3.5 Imposer un coefficient d'espaces végétalisés dans les règles de construction des PLU des communes ; 3.6 Contribuer aux îlots de fraîcheurs urbains et au maintien de la biodiversité en déployant l'expérimentation d'Aigues Mortes sur la désimperméabilisation des cours d'école en faisant une visite de site avec les services concernés des autres mairies	
Pilotage de l'action		Pilote interne Référent PCAET	Partenaires La CCTC, les services techniques, les habitants, les directeurs d'école, les associations de parents d'élèves, acteurs économiques, le CEN
Calendrier & Budgets		Calendrier 2023 - 2024	Coût 3.1 / 3.2 / 3.3 / 3.4 / 3.5 / 3.6 : 9 M Euros travaux GDR et 600 M€ travaux pour 2 écoles à AM
		Financement Communes ADEME Agence de l'Eau Fonds vert	
Indicateur(s)		Surfaces désimperméabilisées, Surfaces plantées Nombre de permis de végétaliser octroyés Nombre de guides des végétaux diffusés	
Itération Evaluation Environnementale Stratégique		Impacts Environnementaux Lutte contre les îlots de chaleur urbains, plus de végétal en ville, plus d'ombrage, meilleure infiltration des eaux de ruissellement, cadre de vie amélioré, santé des habitants préservée	Mesures ERC envisagées 0

Porteur de l'action		 	
CCTC			
Axe Stratégique		A- Impliquer les populations pour protéger leurs cadres de vie et les activités, au travers d'actions publiques et privées durables et des pratiques d'économie circulaire à l'échelle des bassins de vie	
Objectif Stratégique		Construire une stratégie de gestion environnementale du territoire et avec les territoires voisins	
Numéro de l'action		Mobilisation des habitants et des acteurs du territoire dans la transition énergétique	
4			
Contexte & Enjeux			
La CCTC est devenue la coordinatrice de la transition énergétique et se doit d'associer tous les acteurs sur son territoire. Parce que les jeunes publics peuvent avoir des idées que les adultes n'auront pas, parce qu'ils peuvent transmettre les bons messages et faire évoluer les comportements, la mobilisation de tous les publics est importante pour l'ensemble du territoire, au delà des acteurs impliqués dans la transition écologique.			
Description de l'action		4.1 Mobiliser 2 fois par an un Comité de suivi du Plan Climat qui réunit les partenaires et les acteurs qui portent, contribuent ou mettent en œuvre le plan d'actions. Il assure le suivi du Plan Climat, participe à sa mise en œuvre et à son évaluation ; 4.2 Editer le Plan Climat en brochure, afin d'avoir un outil de communication et de sensibilisation adapté au grand public. 4.3 Diffuser via le Site Internet, ou en réunions publiques auprès des élus, des habitants et des partenaires, la synthèse du Plan Climat afin de valoriser le travail mené et informer de l'existence du Plan d'actions à l'occasion des manifestations proposées par la collectivité, ; 4.4 Sensibiliser la population et les jeunes en particulier aux enjeux du changement climatique : dans les collèges, écoles, 1 intervention par école chaque année avec l'appui d'une structure extérieure ou des ambassadeurs de l'environnement, en Conseil municipal des jeunes pour contribuer à la transmission des messages ; Renforcer la démocratie participative autour de la transition énergétique en invitant les 2 conseils municipaux des jeunes pour leur présenter le PCAET et ainsi pouvoir accélérer la mise en place d'actions dans leur commune ; 4.5 Participer aux réunions du CESEL organisées par la Mairie du Grau du Roi pour faire un retour régulier sur la mise en œuvre du Plan Climat. (2 à 3 fois par an) 4.6 Communiquer au travers du Magazine de la CCTC, diffusé régulièrement sur l'ensemble du territoire sur l'avancement du Plan Climat tout au long de sa mise en œuvre ;	
Pilotage de l'action		Pilote interne Chef de projet	Partenaires Acteurs du territoire Enseignants, conseil municipal des jeunes, centres de loisirs, médiathèque, CCAS, habitants, Maison du Grand Site de la Camargue gardoise
Calendrier & Budgets		Calendrier Prioritaire	Coût 4.1 / 4.4 / 4.5 : référent PCAET 4.2 / 4.3 / 4.6 : € (prestation externe) + Service communication + 10 jours agent PCAET Financement CCTC ADEME
Indicateur(s)		Nombre de réunions du Comité de suivi Nombre d'interventions dans le milieu scolaire Nombre d'élèves sensibilisés Nombre de réunion avec le CESEL	
Itération Evaluation Environnementale Stratégique		Impacts Environnementaux Mieux adhésion des habitants et engagement de chacun à agir pour la planète	Mesures ERC envisagées Limiter l'impression des brochures au strict nécessaire et favoriser les formats numériques

Porteur de l'action		 	
Pôle environnement et développement durable CCTC			
Axe Stratégique		A- Impliquer les populations pour protéger leurs cadres de vie et les activités, au travers d'actions publiques et privées durables et des pratiques d'économie circulaire à l'échelle des bassins de vie	
Objectif Stratégique		Construire une stratégie de gestion environnementale du territoire et avec les territoires voisins	
Numéro de l'action		Incitation des citoyens à des comportements éco-responsables	
5			
Contexte & Enjeux			
Il existe sur le territoire des actions menées par des collectifs de citoyens qui œuvrent pour des comportement éco-responsables. Différents outils peuvent être proposés pour faciliter le changement de comportement et valoriser ceux qui sont exemplaires.			
Description de l'action		5.1 Elargir le rôle des ambassadeurs de l'environnement et "déchets" avec des thématiques plus larges sur l'eau, ou l'énergie en les accompagnant dans une montée en compétence sur les nouveaux sujets, lutter contre le gaspillage alimentaire, favoriser les économies d'eau, diminuer les emballages, proposer des consignes... Intervention dans 6 classes par an 5.2 Relancer la démarche "défis Famille"zéro déchet"/ "Famille à Energie positive", 5.3 Mettre en place les pratiques éco-responsables au travail en réalisant un guide (tuto, vidéo) sur l'engagement de la collectivité sur la promotion des eco-gestes. 5.4 Valoriser le guide par des posts sur les réseaux sociaux pour encourager les comportements éco-responsable, eco citoyens. 5.5 Mettre en place la participation des collectivités au forfait de mobilité durable à l'échelle de la CCTC	
Pilotage de l'action		Pilote interne Pôle environnement et développement durable CCTC	Partenaires SMEPE, Seaquarium institut marin, les habitants, les communes
Calendrier & Budgets		Calendrier 2023-2024	Coût 5.1 / 5.2 : 2 ETP Pôle environnement et DD 5.3 : 15 jours agent / an 5.4 : € Service communication 5.5 : €€
		Financement CCTC-TOM SMEPE Fonds vert	
Indicateur(s)		Nombre de familles engagées dans les défis Nombre de post sur les engagements de la CCTC Formalisation d'un guide d'écoresponsabilité de la CCTC Nombre d'agents engagés Nombre de réunions réalisées (Petit déj' du Climat) Nombre de forfait mobilité octroyé	
Itération Evaluation Environnementale Stratégique		Impacts Environnementaux Moins de consommation d'énergie, moins de GES, moins de déchets Collectivité exemplaire dans ses missions	Mesures ERC envisagées 0

Porteur de l'action		 	
Pôle environnement et développement durable CCTC			
Axe Stratégique		A- Impliquer les populations pour protéger leurs cadres de vie et les activités, au travers d'actions publiques et privées durables et des pratiques d'économie circulaire à l'échelle des bassins de vie	
Objectif Stratégique		Promouvoir l'économie des ressources et une économie circulaire sur le territoire de Terre de Camargue	
Numéro de l'action		6 Mise en place le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés PLPDMA de la CCTC	
Contexte & Enjeux			
Afin d'éviter une consommation de produits manufacturés, les transports de marchandises, et trouver une seconde vie à nos objets grâce à leur réparation ou réemploi sur le territoire ; Employer des matériaux locaux dans les constructions, Economiser les ressources et réemploi de l'eau de pluie dans les habitations, arrosage des espaces verts, ... Réduire la part des ordures ménagères et l'incinération			
Description de l'action		6.1 Soutenir et suivre les actions du PLPDMA et de l'optimisation de la gestion des déchets par la participation de la référente PCAET au comité de suivi. 6.2 Installer 3 composteurs collectifs annuellement et l'accompagnement dédié par le guide composteur ; 6.3 Sensibiliser au gaspillage alimentaire les personnels des cantines scolaires, à travers une rencontre annuelle des ambassadeurs en collaboration avec les services de restauration collective, créer une affiche sur les gestes anti-gaspi à destination des différentes cibles : restaurant collective et grand public 6.4 Intervenir dans le cadre d'une réunion de la CCI sur le gaspillage alimentaire auprès des professionnels de la restauration 6.5 Mettre en place le défi "Zéro Déchet" pour les particuliers en lien avec les ambassadeurs déchets. (Cf. action 5) 6.6 Animer 3 ateliers annuels DO IT YOUR SELF "responsable" sur le territoire et élaborer un guide des produits respectueux de l'environnement à destination des citoyens 6.7 Organiser une visite de site à destination des services techniques (type No Watt Tour l'éco conception des bâtiments) en mettant en place une démarche de chantier vert pour espérer une construction publique ou rénovation exemplaire lors des prochains chantiers	
Pilotage de l'action		Pilote interne Pôle environnement et développement durable CCTC	Partenaires SMEPE / les Habitants / le personnels des restaurants scolaires / la CCI du Gard / les services de la CCTC
Calendrier & Budgets		Calendrier 2023-2024	Coût 6.1 / 6.3 / 6.5 / 6.6 / 6.7 : 4 ETP Pôle Envir et DD + 50KE presta externe 6.2 : 40 KE Inv composteurs 6.4 : 1 jour agent /an
		Financement CCTC TOM SMEPE Région Fonds vert	
Indicateur(s)		Mesure des tonnages Nombre de personnes sensibilisées dans les ateliers Nombre d'établissements rencontrés Nombre de composteurs collectifs installés Lancement de l'élaboration et suivi du plan d'action du PLPDMA Organisation d'une visite de site avec les services techniques	
Itération Evaluation Environnementale Stratégique		Impacts Environnementaux Développement de l'économie circulaire, moins de déchets, moins de GES dans le processus de construction des bâtiments, économie de la ressource en eau	Mesures ERC envisagées 0

Porteur de l'action									
Les communes, la CCTC									
 									
Axe Stratégique		A- Impliquer les populations pour protéger leurs cadres de vie et les activités, au travers d'actions publiques et privées durables et des pratiques d'économie circulaire à l'échelle des bassins de vie							
Objectif Stratégique		S'adapter aux risques naturels croissants							
Numéro de l'action		Trouver les solutions d'adaptation face à l'évolution du trait de côte Gérer les eaux de ruissellement							
7									
Contexte & Enjeux									
Confrontées à la montée des eaux et à l'érosion des côtes, les communes subissent une variation de leur trait de côte. La loi Climat Résilience du 24 Août 2021, fait état de l'adaptation des territoires aux effets du dérèglement climatique, en attribuant de nouveaux outils aux collectivités. La loi prévoit la mise en place d'une stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, élaborée par l'Etat mais en concertation avec les collectivités. Dans le cadre de la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), le SYMADREM (Syndicat Mixte interrégional d'Aménagement des Dignes du delta du Rhône et de la Mer), s'est vu confier l'élaboration de la stratégie littorale du territoire de la CCTC. Face aux risques d'inondations et à la tendance à renvoyer vers les réseaux, les eaux de ruissellement, la rétention des eaux à la parcelle est une solution pour ne pas surcharger le réseau public d'assainissement des eaux pluviales.									
Description de l'action		7.1 Répondre aux enjeux d'érosion littorale et de submersion marine et apporter des solutions collectives et équilibrées sur le territoire pour faire face au défi de l'élévation du niveau de la mer lié au changement climatique. Différentes réponses vont être mises en œuvre afin d'aboutir à une stratégie. 7.2 Emettre un avis sur l'établissement d'une carte locale d'exposition du territoire au recul du trait de côte pour faire apparaître la zone exposée à ce risque à horizon trente et cent ans permettant aux communes de mettre en place le droit de préemption spécifique dans les zones délimitées. 7.3 Participer activement à l'Entente du Golfe d'Aigues-Mortes aux côtés des 4 EPCI de l'Entente pour coordonner les maîtres d'ouvrage gémapiens et fournir un appui technique pour les risques littoraux. 7.4 Organiser à l'échelle de la commune du Grau du Roi fin 2024, un colloque pour sensibiliser le grand public aux enjeux des risques littoraux en mobilisant différents acteurs et experts du territoire. 7.5 Adopter et mettre en œuvre un programme de travaux sur la gestion des eaux pluviales avec une préférence pour les infiltrations à la parcelle, la gestion des noues et fossés pour une meilleure prévention des risques d'inondations 7.6 Intégrer un coefficient de végétalisation dans les documents d'urbanisme pour favoriser l'infiltration à la parcelle.							
Pilotage de l'action		<table border="1"> <tr> <th>Pilote interne</th> <th>Partenaires</th> </tr> <tr> <td>Pôle Cycles de l'eau CCTC</td> <td>CCTC / Communes / SYMADREM/ Membres de l'Entente</td> </tr> </table>		Pilote interne	Partenaires	Pôle Cycles de l'eau CCTC	CCTC / Communes / SYMADREM/ Membres de l'Entente		
Pilote interne	Partenaires								
Pôle Cycles de l'eau CCTC	CCTC / Communes / SYMADREM/ Membres de l'Entente								
Calendrier & Budgets		<table border="1"> <tr> <th>Calendrier</th> <th>Coût</th> <th>Financement</th> </tr> <tr> <td>2025-2026</td> <td> 7.1 : 450€ Taxe GEMAPI au SYMADREM 7.2 : 5 jours agent /an Pôle cycle de l'eau 7.3 : 33 K€ /an Entente 7.4 : 25 K € GOR 7.5 : 470€ Taxe GEMAPI aux EPTS 7.6 : 5 jours agent /an Communes </td> <td>Fonds vert + Taxe GEMAPI</td> </tr> </table>		Calendrier	Coût	Financement	2025-2026	7.1 : 450€ Taxe GEMAPI au SYMADREM 7.2 : 5 jours agent /an Pôle cycle de l'eau 7.3 : 33 K€ /an Entente 7.4 : 25 K € GOR 7.5 : 470€ Taxe GEMAPI aux EPTS 7.6 : 5 jours agent /an Communes	Fonds vert + Taxe GEMAPI
Calendrier	Coût	Financement							
2025-2026	7.1 : 450€ Taxe GEMAPI au SYMADREM 7.2 : 5 jours agent /an Pôle cycle de l'eau 7.3 : 33 K€ /an Entente 7.4 : 25 K € GOR 7.5 : 470€ Taxe GEMAPI aux EPTS 7.6 : 5 jours agent /an Communes	Fonds vert + Taxe GEMAPI							
Indicateur(s)		Participation aux réunions de l'Entente du Golfe d'Aigues Mortes. Nombre de réunions sur les travaux du SYMADREM Etat d'avancement et suivi des programmes de travaux sur la gestion de l'eau de ruissellement							
Itération Evaluation Environnementale Stratégique		<table border="1"> <tr> <th>Impacts Environnementaux</th> <th>Mesures ERC envisagées</th> </tr> <tr> <td>Mieux anticiper les phénomènes de submersions marines, mieux protéger les biens et les personnes Economie de la ressource en eau, meilleure gestion des eaux pluviales</td> <td>0</td> </tr> </table>		Impacts Environnementaux	Mesures ERC envisagées	Mieux anticiper les phénomènes de submersions marines, mieux protéger les biens et les personnes Economie de la ressource en eau, meilleure gestion des eaux pluviales	0		
Impacts Environnementaux	Mesures ERC envisagées								
Mieux anticiper les phénomènes de submersions marines, mieux protéger les biens et les personnes Economie de la ressource en eau, meilleure gestion des eaux pluviales	0								

Axe B : Diminuer les consommations fossiles des transports en proposant des mobilités alternatives peu émettrices de GES et de polluants

- 8- Elaboration de stratégies locales de déplacements volontaires et mise en œuvre des actions - Transformation de la motorisation des outils de travail chez les pêcheurs, les agriculteurs vers les motorisations moins émettrices de GES
- 9- Réduction des déplacements en voiture individuelle en ville en faveur des mobilités actives
- 10- Développement des déplacements en modes collectifs inter et intra communes

Porteur de l'action		 	
Communes / CCTC /			
www.terredecamargue.fr			
Axe Stratégique		B- Diminuer les consommations fossiles des transports en proposant des mobilités alternatives peu émettrices de GES et polluants	
Objectif Stratégique		Accompagner le changement de pratique dans les déplacements,les transports et les activités industrielles	
Numéro de l'action		Elaboration de stratégies locales de déplacements volontaires et mise en œuvre des actions. Transformation de la motorisation des outils de travail chez les pêcheurs, les agriculteurs vers des motorisations moins émettrices de GES	
8			
Contexte & Enjeux			
L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie locale de mobilité, concertée et basée sur les besoins du territoire, permet de créer des synergies entre la politique de mobilité et les autres politiques publiques, aménagement, environnement, la santé ou la qualité de l'air, l'éducation des enfants, l'ouverture et la promotion des modes de déplacements alternatifs, désengorgement des transports scolaires... Le plan local de déplacements se traduit par la mise en place d'actions sur le territoire communal Au vu de la consommation de carburant par les bateaux (Pêche et plaisance) qui représente 1/3 des consommations liées aux transports, mais aussi des outils de travail des agriculteurs, une évolution vers des motorisations plus économes en énergie et moins polluantes pourrait être envisagée			
Description de l'action		8.1 Elaborer une stratégie locale de mobilité à l'échelle de chaque commune et la mettre en oeuvre 8.2 Aménagement des PEM autour des gares. 8.3 Initier une rencontre entre les 2 communes pour le développement d'une navette entre Aigues-Mortes et le Grau-du-Roi et la création d'un embarcadère (à Aigues-Mortes) en lien avec VNF pour identifier les potentiels utilisateurs et les leviers du développement de ce mode de transport par voie fluviale, 8.4 A l'occasion du renouvellement du marché de collecte, étudier l'usage de modes de transports alternatifs pour la collecte des biodéchets 8.5 Déployer des bornes de recharges électriques pour véhicules particuliers VP et VAE au travers des PLU, dans les parkings publics existants ou en projet, lors d'une création d'ombrière photovoltaïque sur des sites recevant du public ; 8.6 Renouveler les flottes des collectivités par des véhicules à faibles émissions et à très faibles émissions et identifier les usages et les opportunités pour l'optimiser ; 8.7 Organiser 2 réunions par an avec le Comité départemental de pêche et l'Organisation de pêche du Sud (OP du Sud) et les ports de plaisance pour accompagner les pêcheurs et les plaisanciers vers une adaptation des outils de travail moins consommateurs d'énergie fossile ; 8.8 Avec la Chambre d'Agriculture, sensibiliser les acteurs agricoles sur les outils de travail alternatifs (motorisations électriques, à hydrogène ...), en proposant une visite d'exploitations agricoles engagées dans une démarche écoresponsable. 8.9 Installer une station de mesures de la qualité de l'air sur le territoire et notamment en période estivale. 8.10 En lien avec la SPL Grau du Roi Développement qui crée un espace de coworking, favoriser le télétravail pour limiter les déplacements domicile-travail dans les autres communes. 8.11 Faire une réunion intercommunale visant au déploiement des aires nécessaires au covoiturage, les promouvoir (en lien avec le département du Gard), et mettre en place des solutions facilitantes pour l'exploitation de l'autopartage ou vélopartage, le partage de véhicules techniques (entre collectivités).	
Pilotage de l'action		Pilote interne Référent PCAET / Pôle Aménagement du territoire / Pôle Environnement et DD de la CCTC	Partenaires Région/VNF / Conseil Départemental du Gard, CCI, Ports Territoire d'énergie du Gard (SMEG) SPL Grau du Roi Développement Comité départemental des Pêcheurs / organisation des producteurs du Sud Agriculteurs / Pêcheurs
Calendrier & Budgets		Calendrier 2027-2028	Coût 8.1 : 11M€424 424 + X 6 171 communes 8.2 : 10 M€ GDR / 1,6 M€ AM 8.3 : 4 J agents / an pôle Argit 8.4 / 8.5 / 8.6 / 8.7 / 8.8 / 8.11 : 0 J agents 8.9 : 400 projets agricoles 8.10 : SPL Grau du Roi Développement Financement CRTE, BCO FEDER FEAMPA, Région LEADER, CRTE, communes
Indicateur(s)		Lancement des Plans locaux de déplacement Nombre de bornes de recharge électrique installées Nombre de véhicules à faible émissions dans les Collectivités Ouverture de l'espace de coworking Nombre d'usagers en coworking Nombre de pêcheurs rencontrés Suivi des indicateurs de mesures de la qualité de l'air Mise en place du covoiturage et Nombre d'usagers	
Itération Evaluation Environnementale Stratégique		Impacts Environnementaux moins de déplacements en voitures individuelles, désengorgement des centres urbains, moins de consommation d'énergies fossiles, moins de GES, meilleure connexion entre les modes de déplacements	Mesures ERC envisagées Réaliser des inventaires naturalistes dans les zones sensibles ciblées pour l'aménagement d'aires de covoiturage

Porteur de l'action		 	
CCTC Les communes SMCG		www.terredecamargue.fr	
Axe Stratégique		B- Diminuer les consommations fossiles des transports en proposant des mobilités alternatives peu émettrices de GES et polluants	
Objectif Stratégique		Intégrer dans les aménagements les nouvelles mobilités et requalifier les zones urbaines	
Numéro de l'action		Réduction des déplacements en voiture individuelle en ville en faveur des mobilités actives	
9			
Contexte & Enjeux			
L'aménagement de pôles multimodaux va permettre d'organiser au mieux les différents modes de déplacements et harmoniser l'offre de mobilité douce. L'objectif étant de lever les freins et identifier les priorités d'actions pour le développement des mobilités actives. Face au développement des véhicules électriques (voitures comme les vélos), l'objectif est bien de favoriser l'usage des véhicules propres et de diminuer les consommations de carburants fossiles et les émissions de GES, et ainsi d'améliorer la santé des usagers, pratiquants et habitants du territoire.			
Description de l'action		9.1 Développer l'usage du vélo sur le territoire au quotidien et pour les touristes, le report modal autour des Pôles d'Echanges Multimodaux des gares existantes et des parkings relais, par l'aménagement de pistes cyclables, la création d'un annuaire pour recenser et promouvoir les sites de location, réparation et vente de matériel pour le vélo, trottinette, gyropode...) en lien avec les offices du tourisme ; (Cf. actions 2 et 8) 9.2 Réaliser une étude de sécurisation, de signalétique et de continuité des voies cyclables à l'échelle du territoire de la Camargue gardoise 9.3 Identifier la compatibilité des transports en commun avec le vélo : arrivée , transport, décharge, stationnement 9.4 Pour les 3 communes et la CCTC, mobiliser les services RH en vue de développer les usages du vélo dans les déplacements domicile travail à travers la mise en place d'aménagement, de sécurisation et la politique d'indemnité vélo. 9.5 Réaliser une étude sur la création de parkings de délestage pour les vélos des centres urbains à Aigues Mortes et au Grau du Roi. 9.6 Intégrer dans les projets éducatifs territoriaux avec l'appui de partenaires extérieurs (ex : les ambassadeurs de l'environnement), la sensibilisation à la pratique des déplacements actifs, l'organisation de sorties à vélo, le ramassage scolaire alternatif (pédibus, vélo-bus, vélo cargo...), avec le soutien des conseils municipaux des jeunes (Cf. actions 4, 5 et 8)	
Pilotage de l'action		Pilote interne Réfèrent PCAET	Partenaires Communes, SMCG Région, Département du Gard, UDAP, Education nationale, Associations, Aménageurs, Conseils municipaux des jeunes LET'S GRAU ATMO Occitanie
Calendrier & Budgets		Calendrier 2023-2024	Coût 9.1 / 9.3 / 9.6 : cf. actions 2 et 8 + 66€ Travaux communes 9.2 / 9.5 : 6€ (prestation externe) SMCG 9.4 : 6€ Financement LEADER, CRTE Fonds vert ADEME 50% SMEG
Indicateur(s)		Nombre de touristes à vélo Nombre d'établissements scolaires ayant mis en place des actions en faveur du vélo, comptage du nombre de vélo devant les établissements scolaires Lancement étude et Nombre de places de parking à vélo créées Nombre de Km parcourus lors de challenges vélo. Nombre de forfaits mobilité mise en place dans les collectivités.	
Itération Evaluation Environnementale Stratégique		Impacts Environnementaux Moins de déplacements en véhicule individuel, moins de GES, décongestion des centres villes Lutte contre la sédentarité, Amélioration de la santé	Mesures ERC envisagées Optimiser les lieux de stationnement existants pour limiter l'étalement urbain Intégrer la biodiversité ordinaire dans les aménagements Favoriser le réemploi et/ou le recyclage de matériaux du BTP pour l'aménagement d'aires de covoiturage

Porteur de l'action		 	
Communes / CCTC			
Axe Stratégique		B- Diminuer les consommations fossiles des transports en proposant des mobilités alternatives peu émettrices de GES et polluants	
Objectif Stratégique		Développer l'offre de transport en commun et son accès à tous en lien notamment avec le contrat d'axe	
Numéro de l'action		Développement des déplacements en modes collectifs inter et intra communes	
10			
Contexte & Enjeux			
Le report modal vers les transports en commun est une solution pour diminuer la place de la voiture individuelle et réduire les émissions de polluants atmosphériques. Favoriser les transports en commun permettra de rendre plus facile la mobilité des plus jeunes comme des moins jeunes, des usagers locaux comme les touristes qui se déplacent sur le territoire de la CCTC Report modal, utilisation des infrastructures existantes, réduction de l'impact sur les axes routiers			
Description de l'action		10.1 Mettre en place une solution de transport d'intérêt local à l'échelle de la commune du Grau du Roi, 10.2 Etudier la faisabilité technique d'une desserte des centres urbains par navette depuis les parkings relais 10.3 Travailler avec la Région Occitanie et les partenaires du "Projet d'Axe Nîmes - Le Grau du Roi" afin de permettre une adaptation de la fréquence et des horaires des trains qui desservent le territoire. 10.4 Etudier la faisabilité d'une navette ferroviaire (type tram/train) entre les différentes communes, du point de vue de la fréquentation dans un premier temps et de la faisabilité technique dans un autre temps.	
Pilotage de l'action		Pilote interne Référent PCAET / Pôle Aménagement du territoire	Partenaires Région Occitanie, Département, UDAP, Agence d'urbanisme de la région de Nîmes et Aix, SNCF
Calendrier & Budgets		Calendrier 2023-2024	Coût 10.1 / 10.2 / 10.4 : 666 prestations externes + Temps agents des communes 10.3 : 5 jours agent / an
		Financement LEADER, CRTE, BCO Région Occitanie CCTC et communes	
Indicateur(s)		Mesure de la fréquentation de la navette intra urbaine du Grau du Roi Mise en place de navettes entre les centres urbains et parkings relais Nouvelles fréquences de TER Fréquentation des TER	
Itération Evaluation Environnementale Stratégique		Impacts Environnementaux Moins de déplacements en véhicule individuel, moins de GES, décongestion des centres villes	Mesures ERC envisagées 0

Axe C : Accompagner la sobriété et l'efficacité énergétique dans les bâtiments résidentiels (individuel et collectif) et dans les bâtiments tertiaires

- 11- Sensibilisation des acteurs / des habitants, communication sur les économies d'énergies. Accompagnement de la politique locale de l'habitat
- 12- Mise en place des mesures de sobriété - Sensibilisation des salariés, des agents territoriaux et accompagnement dans des pratiques plus économes et plus sobres dans leurs missions
- 13- Soutien à la conversion des modes de chauffages énergivores vers des technologies plus vertueuses

Porteur de l'action CCTC CCI du Gard Bailleurs sociaux		 	
Axe Stratégique C- Accompagner la sobriété et l'efficacité énergétique dans les bâtiments résidentiels (individuel et collectif) et dans les bâtiments tertiaires			
Objectif Stratégique Inciter le passage à l'acte sur le patrimoine bâti résidentiel, technique et tertiaire par un accompagnement technique et/ou financier			
Numéro de l'action 11		Sensibiliser les acteurs / les habitants, communiquer sur les économies d'énergies Elaborer et mettre en œuvre du programme local de l'habitat (PLH)	
Contexte & Enjeux L'amélioration énergétique des logements et des bâtiments d'activité vise à la diminution des consommations d'énergies et la diminution des factures énergétiques pour les ménages et les entreprises. La mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat pourra inclure notamment un volet réhabilitation de l'habitat afin d'améliorer la performance énergétique de l'habitat. Les Décrets Tertiaire et BACS obligent à diminuer les consommations d'énergies dans les bâtiments tertiaires de plus de 1000 m² et imposent la mise en place d'une Gestion Technique des Bâtiments (GTB)			
Description de l'action		11.1 Accompagner la politique locale de l'habitat à travers le lancement de l'élaboration du PLH volontaire à l'échelle de la CCTC et des autres opérations de renouvellement urbain, de revitalisation des centres villes (ORT), Petites villes de demain. 11.2 Organiser une réunion entre les financeurs et les bailleurs sociaux afin de travailler sur un programme de rénovation énergétique (Commune d'Aigues Mortes, par exemple Un Toit pour Tous, Résidence le Logis du Bosquet 36 logements) : Accompagner l'expérimentation dans les logements d'un dispositif innovant pour suivre la consommation et programmer les chauffages électriques (Commune d'Aigues Mortes, par exemple Un Toit pour Tous, Résidence Porte de la Marine) 11.3 Organiser 3 ateliers sur la rénovation énergétique des logements de la CCTC (ex : sur la stratégie de rénovation, le photovoltaïque individuel, sur les bonnes pratiques en matière d'économie d'énergie) en direction des ménages propriétaires ou locataires, mais aussi des professionnels de l'immobilier en mobilisant le guichet Rénov'Occitanie. 11.4 Mettre en place deux sessions de réunions d'information en partenariat avec la CCI du Gard, des acteurs propriétaires et gestionnaires gros consommateurs (campings, supermarchés, résidences touristiques) pour les sensibiliser sur les économies d'énergie et la rénovation des bâtiments par le partage d'expérience et visites de sites. Réaliser un bilan des pratiques énergétiques des bâtiments d'entreprise (bilan de la situation énergétique globale des entreprises, proposition des pistes d'économie d'énergie et des actions à mettre en place, s'engager dans un système de gestion et de suivi de l'énergie) avec l'appui de la CCI du Gard. 11.5 Construire un partenariat avec les Chambres consulaires pour accompagner à la rénovation des locaux professionnels d'entreprises, exploitations agricoles, bureaux, commerces, établissements touristiques de moins de 1000 m² pour l'amélioration du confort, la maîtrise des consommations d'énergies. 11.6 Bâtir un programme d'investissements sur la base des audits énergétiques à court, moyen terme et long terme des collectivités et communiquer à ce titre auprès du grand public et des professionnels	
Pilotage de l'action		Pilote interne Référent PCAET et Pôle Aménagement du territoire CCTC	Partenaires CCI, Territoires d'énergie du Gard, Communes, ADEME, Région Occitanie, CEE, Guichet Rénov'Occitanie Etat/ANAH/Bailleurs
Calendrier & Budgets		Calendrier Prioritaire	Coût 11.1 : 66€ prestation externe + 20 J agent /an 11.2 : 66€ Bailleurs sociaux 11.3 : 6 Jours agent /an 11.4 / 11.5 : Missions CCI et CMA du Gard 11.6 : 5000€ Intervaux GDR + 5 J agent /an
		Financement ADEME/ REGION / Etat / CEE / Bailleurs sociaux Fonds vert	
Indicateur(s)		Etat d'avancement du PLH / Indicateurs du PLH Nombre de logements équipés de dispositifs Organisation des ateliers par le CAUE, nombre de participants Réunions de travail et nombre de professionnels informés Economies d'énergie réalisées au travers du suivi des consommations des bâtiments > 1000m² via la Plateforme OPERAT Formalisation du partenariat avec les Chambres consulaires	
Itération Evaluation Environnementale Stratégique		Impacts Environnementaux Réduction des polluants dans le résidentiel, meilleure qualité de l'air, amélioration de la santé des habitants meilleure isolation des bâtiments moindre consommation d'énergie pour le chauffage, plus de production d'ENR	Mesures ERC envisagées 0

Porteur de l'action la CTC Les communes les entreprises		 	
Axe Stratégique C- Accompagner la sobriété et l'efficacité énergétique dans les bâtiments résidentiels (individuel et collectif) et dans les bâtiments tertiaires			
Objectif Stratégique Promouvoir la sobriété dans les usages quotidiens (résidentiel, tertiaire, secteurs recevant du public)			
Numéro de l'action 12	Mise en place des mesures de sobriété Sensibilisation des salariés, des agents territoriaux et accompagnement dans des pratiques plus économes et plus sobres dans leurs missions		
Contexte & Enjeux Face à l'augmentation de la facture énergétique des collectivités, agir en faveur d'une baisse des consommations d'énergie, une diminution des factures et une réduction de l'impact de la pollution lumineuse La sobriété dans les usages s'applique aussi dans le cadre professionnel. La collectivité doit aussi se montrer exemplaire et cela passe par les gestes que l'on peut adopter au quotidien dans le cadre de son activité professionnelle.			
Description de l'action		12.1 Animer et sensibiliser la promotion de la sobriété auprès des employés des structures publiques (et privées) en organisant un "Petit déjeuner du Plan Climat", des ateliers de travail dédiés aux agents de la Communauté de communes, pour échanger, recueillir les bonnes actions à mettre en place, que ce soit dans les missions, comme sur les postes de travail. (Usage des mails, utilisation du papier ...etc.) Dupliquer et diffuser les bonnes pratiques qui permettent plus d'efficacité et de sobriété dans les usages. 12.2 Mettre en place l'extinction de l'éclairage public nocturne dans les zones d'activités et les équipements publics et/ou gérer l'intensité avec des équipements adaptés et performants et présenter dans les conseils municipaux, le règlement local de publicité ciblant l'obligation d'extinction nocturne des publicités lumineuses, pré-enseignes. 12.3 Former les salariés en charge de la gestion de l'énergie dans les entreprises, concevoir, mettre en place et coordonner les actions afin d'améliorer les performances énergétiques des entreprises avec l'appui de la CCI du Gard. 12.4 Poursuivre le plan de sobriété énergétique et écologique mis en place par les ports de plaisance	
Pilotage de l'action		Pilote interne Référent PCAET	Partenaires Les entreprises du territoire CCI du Gard Les agents des collectivités
Calendrier & Budgets		Calendrier Prioritaire	Coût 12.1 : 6 jours agent /an 12.2 : €€€ Communes 12.3 : Mission CCI du Gard 12.4 : 5 jours agent /an et Financement CEE Fonds vert
Indicateur(s)		Nombre d'ateliers de sensibilisation réalisés KWh économisés pour l'éclairage public Nombre de salariés formés dans les entreprises du territoire par la CCI du Gard Economies réalisées par les ports de plaisance	
Itération Evaluation Environnementale Stratégique		Impacts Environnementaux Moins de consommation d'énergie, moins de GES, plus de sobriété énergétique,	Mesures ERC envisagées 0

Porteur de l'action CCTC CCI du Gard / CMA / Ch d'Agriculture		 	
Axe Stratégique C- Accompagner la sobriété et l'efficacité énergétique dans les bâtiments résidentiels (individuel et collectif) et dans les bâtiments tertiaires			
Objectif Stratégique Soutenir la conversion des modes de chauffages énergivores vers des technologies plus vertueuses (PAC, géothermie...) et les performances énergétiques (type réseau de chaleur)			
Numéro de l'action 13	Soutien à la conversion des modes de chauffages énergivores vers des technologies plus vertueuses		
Contexte & Enjeux Sensibilisation, opportunité et levier d'intervention sont un des moyens pour inciter les usagers à franchir le cap de la rénovation de leur logement. Le but étant la diminution de la facture énergétique la réduction des rejets de gaz à effet de serre Ces actions contribuent aussi au développement des énergies renouvelables mais également au développement économique local.			
Description de l'action 13.1 Attribuer une subvention "Coup de pouce" portée par la CCTC, complémentaire aux dispositifs existants et ciblée sur la rénovation énergétique des logements individuels pour l'installation de panneaux solaires pour le chauffage de l'eau sanitaire et l'isolation des toitures avec des matériaux biosourcés. 13.2 Animer un dispositif de conseils aux particuliers pour l'accompagnement à la rénovation globale des logements (Renov'Occitanie), mais aussi à l'adaptation des logements à l'évolution du trait de côte et la montée des eaux et enfin pour l'appui à la conversion des modes de chauffage par l'identification des aides existantes 13.3 Etudier les opportunités d'un réseau de chaleur par la réalisation d'une réunion regroupant les acteurs et porteurs potentiels en lien avec les missions chaleur 13.4 Réaliser une analyse des opportunités et de l'éligibilité des demandes de subvention relatives à l'installation de production de chaleur renouvelable et assurer un suivi pour les entreprises par les conseillers de la CCI du Gard			
Pilotage de l'action		Pilote interne Référent PCAET	Partenaires ADEME, CCI du Gard, la Région et l'Europe à travers le FEDER
Calendrier & Budgets		Calendrier 2024-2026	Coût 13.1 : 15 K€ Enveloppe "Coup de pouce" CCTC 13.2 : 6/ an 13.3 / 13.4 : Missions CCI du Gard
			Financement CCTC Fonds vert Autofinancements
Indicateur(s)		Montant de subventions attribuées Nombre de chauffe eau électriques convertis en chauffe eau solaire Surfaces de toitures isolées en matériaux Biosourcés Nombre de bénéficiaires des conseils du guichet unique Renov'Occitanie Nombre de réunions organisées sur les réseaux de chaleur. Nombre d'entreprises accompagnées par la CCI du Gard .	
Itération Evaluation Environnementale Stratégique		Impacts Environnementaux Réduction des consommations d'énergies fossiles et des GES dans le résidentiel et le tertiaire, production d'ENR	Mesures ERC envisagées Plan de gestion pour les matériaux locaux et biosourcés

Axe D : Amplifier le développement les énergies renouvelables locales respectueuses du paysage

14- Développement des sources d'énergies pour faire face aux pénuries et appui au projet de méthanisation

15- Massification des installations solaires sur le territoire de la CCTC

Porteur de l'action CCTC Les agriculteurs les Communes		 	
Axe Stratégique D- Amplifier le développement les énergies renouvelables locales respectueuses du paysage		Objectif Stratégique Accompagner les agriculteurs et les pêcheurs dans la valorisation des ressources locales et dans le développement d'installation de méthanisation	
Numéro de l'action 14	Diversification des sources d'énergies pour faire face aux pénuries Appui au projet de méthanisation		
Contexte & Enjeux Face à la hausse du coût de l'énergie, le développement des énergies renouvelables et des ressources locales comme le soleil pour les ENR photovoltaïques, solaire thermique, géothermie... La méthanisation comme source de biogaz, avec les amendements agricoles permettent d'éviter des déchets en incinération et diminuer les transports de déchets.			
Description de l'action	14.1 Mise en place d'un groupe de travail pour la rencontre, l'animation et l'impulsion des porteurs de projet de méthanisation agricole (cf. visite de site de Florensac GRDF) : biodéchets, déchets de l'agriculture (marc de raisins), boues de STEP, déchets verts...à destination des groupements d'agriculteurs, du SMEPE et de la Chambre d'agriculture, avec pour objectif d'accompagner les agriculteurs dans la transformation de leur exploitation vers la production d'énergie comme le biogaz.		
Pilotage de l'action	Pilote interne Référent PCAET	Partenaires ADEME, GRDF, Territoires d'énergies du Gard, Chambre d'agriculture, SMEPE, DDTM, DREAL, AREC, CCI	
Calendrier & Budgets	Calendrier 2026-2028	Coût 14.1 : 2 jours agent /an	Financement Fonds vert
Indicateur(s)	Nombre de participants du secteur agricole, Niveau d'avancement du projet Visite de site		
Itération Evaluation Environnementale Stratégique	Impacts Environnementaux Production d'ENR, traitement des déchets,	Mesures ERC envisagées Mise en place d'équipement d'isolation phonique et des procédés permettant la désodorisation des produits	

Porteur de l'action		 	
CCTC, Communes,			
Axe Stratégique		D- Amplifier le développement les énergies renouvelables locales respectueuses du paysage	
Objectif Stratégique		Favoriser les installations solaires (photovoltaïque et thermique) sur le bâti et les zones artificialisées	
Numéro de l'action		Massification des installations solaires sur le territoire de la CCTC	
15			
Contexte & Enjeux			
L'utilisation des ressources locales comme le soleil est primordiale pour le territoire. Le développement des ENR se concentre en grande partie sur le solaire photovoltaïque. En dehors des espaces bâtis et des surfaces de parking, les espaces artificialisés représentent un fort potentiel, non négligeable, pour le territoire. Chaque surface artificialisée qui pourra être utilisée contribuera à la production d'ENR. Des ombrrières de parking favorisent le confort dans les voitures et lorsqu'elles ne sont pas au soleil, les climatisations sont moins sollicitées.			
Description de l'action		15.1 Prendre en compte la Loi d'accélération des énergies renouvelables de mars 2023 et réaliser le zonage d'accélération des ENR à l'échelle de chaque commune. 15.2 Etudier, par la mise en concurrence, la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur l'ancienne décharge intercommunale 15.3 Anticiper l'installation de la centrale solaire PV dans les PLU des communes concernées (notamment dans le PADD). 15.4 Organiser une réunion auprès des collectivités, des propriétaires de bâtiments, de parking, d'espaces artificialisés notamment ceux des grandes surfaces, pour informer des obligations relatives à l'installation d'ombrrières de parking. Affiner le potentiel, lever les freins et accélérer leurs installations en se basant sur une analyse cadastrale et en faisant la promotion des facilitateurs d'installation tels que Territoire d'énergies du Gard, l'AREC..., y compris avec les acteurs propriétaires et gestionnaires gros consommateurs (campings, supermarchés, résidences touristiques) pour le développement des énergies renouvelables. 15.5 Organiser une réunion avec les Architectes de Bâtiments de France pour les bâtiments aux abords des Monuments Historiques	
Pilotage de l'action		Pilote interne Référent PCAET	Partenaires CCTC, communes, AREC, Région, DDTM, DREAL, Préfecture, UDAP, Territoire d'énergies du Gard, les propriétaires foncier
Calendrier & Budgets		Calendrier 2023-2024	Coût 15.1 : 5 jours agent /an + communes 15.2 : € prestation externe + 10 jours agent /an Financement Fonds vert
Indicateur(s)		Engagement de l'étude de faisabilité Puissance de production estimée dans les zonages d'accélération ENR communaux Réunions avec l'UDAP Réunions avec les propriétaires fonciers Surfaces de toitures équipées / Ombrrières installées /KWc installés	
Itération Evaluation Environnementale Stratégique		Impacts Environnementaux production d'ENR sur le territoire, utilisation des terrains artificialisés et préservation des espaces agricoles	Mesures ERC envisagées Mesures compensatoires relatives aux impacts paysagers et sur les habitats d'intérêt communautaires.

Axe E : Maintenir et développer les zones naturelles, agricoles et préserver la biodiversité et les ressources naturelles, réservoirs de séquestration carbone sur le territoire

16- Préservation des espaces naturels, de la biodiversité et des espaces agricoles du territoire

17- Sensibilisation de la population (les habitants et les touristes) aux impacts des activités sur le littoral et les écosystèmes marins

18- Mise en œuvre et suivi des SAGE - Lutte contre la salinisation - Réutilisation des eaux de la STEP intercommunale

Porteur de l'action SMCG CCTC Cycles de l'eau Communes		 	
Axe Stratégique E- Maintenir et développer les zones naturelles, agricoles et préserver la biodiversité et les ressources naturelles, réservoirs de séquestration carbone sur le territoire			
Objectif Stratégique Protéger et valoriser les milieux agricoles et les espaces naturels			
Numéro de l'action 16	Préservation des espaces naturels, de la biodiversité et des espaces agricoles du territoire.		
Contexte & Enjeux			
Les Solutions fondées sur la Nature sont des actions qui s'appuient sur les écosystèmes pour relever les défis que posent les changements globaux à nos sociétés comme la lutte contre les changements climatiques, la gestion des risques naturels, la santé, l'approvisionnement en eau ou encore la sécurité alimentaire. Des écosystèmes résilients, fonctionnels et diversifiés fournissent en effet de nombreux services écosystémiques pour nos sociétés tout en permettant de préserver et restaurer la biodiversité. Afin de maintenir et reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... et assurer ainsi leur cycle de vie. La trame verte et bleue porte l'ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle et touristique.			
Description de l'action	16.1 Suivi du projet en cours de conversion agroécologique sur le domaine du Canavérier à Saint Laurent d'Aigouze, d'un îlot agricole de plus de 200 ha qui concilie la préservation et l'amélioration de la biodiversité et celle de l'espace agricole. Solutions fondées sur la nature / Plan de gestion Natura 2000 Le Canavérier en cours de finalisation 16.2 Réhabiliter l'étang de la Marette et des marais de la Tour Carbonière 16.3 Identifier et protéger les TVB dans les PLU 16.4 Renaturer les paysages et la biodiversité sur les anciennes friches agricoles de l'Espiguettes en complément des travaux de réhabilitation réalisés dans l'ancien phare pour l'accueil et la sensibilisation du public. 16.5 Adapter la gestion des zones humides et des rizières afin de réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre dans les marais de Camargue 16.6 Faire la promotion des modes de gestion pour le maintien des milieux ouverts par le pâturage qui participe à la valorisation d'un élevage extensif durable. 16.7 Améliorer la gestion des périmètres de protection et des aires d'alimentation du captage des Baises, par le pâturage d'ovins et caprins (EPTB Vistre Vistrenque), qui évite l'entretien mécanique et répond aux enjeux de préservation de la ressource en eau.		
Pilotage de l'action	Pilote interne Référent PCAET	Partenaires Réserve de Biosphère de Camargue / CD 30/ Réserve Naturelle Régionale / Conservatoire du Littoral / EPTB Vistre Vistrenque	
Calendrier & Budgets	Calendrier 2026-2028	Coût 16.1 / 16.2 / 16.3 / 16.4 / 16.5 : SMCG et Communes 16.6 : 5 jours agent / an 16.7 : EPTB et Pôle Cycle de l'eau	Financement Fonds vert FEADER LEADER
Indicateur(s)	Nombre d'acteurs engagés dans les Mesures Agro-Environnementales (MAE) Nombre de contrats Natura 2000 Evolution des relevés floristiques et faunistiques Etat de santé des espaces naturels		
Itération Evaluation Environnementale Stratégique	Impacts Environnementaux Préservation des zones humides, des espaces agricoles et naturels du territoire. Séquestration du carbone. Préservation de la ressource en eau Favorise la lutte contre les inondations.	Mesures ERC envisagées Inventaire des zones naturelles sensibles dans les projets d'aménagement pour éviter de nuire à la faune et à la flore locales. Optimiser l'existant pour éviter l'artificialisation et la destruction de milieux. Penser les aménagements paysagers des nouveaux projets en faveur de la biodiversité ordinaire : abords des sites, murs végétalisés, linéaire végétal...	

Porteur de l'action		 	
Seaquarium Institut marin SMCG			
Axe Stratégique		E- Maintenir et développer les zones naturelles, agricoles et préserver la biodiversité et les ressources naturelles, réservoirs de séquestration carbone sur le territoire	
Objectif Stratégique		Protéger le littoral et favoriser sa gestion concertée	
Numéro de l'action 17		Sensibilisation de la population (les habitants et les touristes) aux impacts des activités sur le littoral et les écosystèmes marins	
Contexte & Enjeux			
Le Seaquarium Institut Marin est un centre de culture scientifique aux missions d'intérêt général exclusivement dédié à l'étude, la valorisation et la préservation active des écosystèmes marins. Le Seaquarium Institut Marin s'efforce de changer le regard sur le monde marin ainsi que le rapport à l'animal et sensibilise dès le plus jeune âge sur les comportements responsables et les actions efficaces à adopter et mener ensemble pour protéger durablement le bien commun le plus précieux : notre planète bleue.			
Description de l'action		17.1 Poursuivre les actions portées par le Seaquarium Institut Marin (ateliers d'éducation à la fragilité des écosystèmes marins) en participant directement aux campagnes de diffusion des bonnes pratiques pour la protection des écosystèmes marins. - Aire Marine Educative du Grau du Roi, avec l'appui du Syndicat mixte de la Camargue gardoise et l'école André Quet du Grau du Roi, la classe de CM1 est responsable depuis 2021 de l'Aire Marine Educative « La Plage des Merveilles » (dispositif pédagogique de l'OFB qui implique les scolaires mais aussi les parents ainsi que tous les usagers du site et favorise la compréhension de la gestion écologique et responsable d'un espace) 17.2 Créer avec le projet ReSeactions (développé au Grau du Roi, avec un fort soutien financier et technique du Seaquarium Institut marin) une filière innovante de collecte et de valorisation des déchets plastiques marins sauvages par les pêcheurs, grâce à une innovation portée par TRIVEO. S'adressant aux citoyens et aux différents acteurs cibles pêcheurs, plaisanciers (Ambassadeurs du programme Ecogestes Méditerranée Occitanie) mais aussi gestionnaires et décideurs de l'organisation du territoire et des usages. 17.3 Elaborer des animations récurrentes pour la diffusion des bonnes pratiques et les bons gestes pour la préservation du littoral et de la mer 17.4 Créer un schéma d'interprétation du Grand Site de France, implantation d'une nouvelle signalétique sur le secteur de la plage de l'Espiguette (panneaux de sensibilisation et d'information sur les milieux dunaires) 17.5 Rechercher et mieux connaître le fonctionnement du littoral de la Baie d'Aigues Mortes – voire ciblée Baie du Grau du Roi, créer des supports de sensibilisation et en faire la promotion	
Pilotage de l'action		Pilote interne Référent PCAET/ Pôle environnement et DD	Partenaires CCTC / le Grau du Roi / Entente Golfe d'Aigues Mortes
Calendrier & Budgets		Calendrier 2025-2026	Coût 17.1 / 17.2 / 17.3 / 17.5 : Mission Seaquarium Institut marin 17.4 : SMCG
			Financement FEAMPA
Indicateur(s)		Nombre d'interventions du Seaquarium Nombre de personnes accueillies en ateliers Réalisation de supports d'interprétation Diffusion des résultats de l'étude sur le fonctionnement de la baie d'Aigues Mortes	
Itération Evaluation Environnementale Stratégique		Impacts Environnementaux Préservation des écosystèmes marins, du littoral et de la mer	Mesures ERC envisagées 0

Porteur de l'action		 	
EPTB CCTC			
Axe Stratégique		E- Maintenir et développer les zones naturelles, agricoles et préserver la biodiversité et les ressources naturelles, réservoirs de séquestration carbone sur le territoire	
Objectif Stratégique		Diminuer l'impact de l'activité humaine sur les milieux	
Numéro de l'action		Mise en œuvre et suivi des SAGE Lutte contre la salinisation Réutilisation des eaux de la STEP intercommunale	
18			
Contexte & Enjeux			
La mise en œuvre des Schémas de gestion des eaux (SAGE) des différents bassins versants permet de répondre aux enjeux du territoire, en matière de gestion des zones humides et des milieux naturels aquatiques. Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau, sur le territoire, face aux problématiques de remontées salines dans les terres agricoles, il convient d'agir pour gérer les milieux aquatiques et diminuer la concentration de sel dans les cours d'eau et les sols agricoles. Le réemploi des eaux usées traitées pourrait être une solution pour favoriser une économie circulaire de l'eau, répondre à la rareté de la ressource et pour limiter l'impact des stations d'épuration sur leur environnement. Cela permettrait une substitution de la ressource en eau du Captage des Baïsses.			
Description de l'action		18.1 Restaurer les ouvrages gérés par les Etablissements publics territoriaux de bassins (Etablissement Public Territorial de Bassin EPTB) 18.2 Etudier l'efficacité des barrages anti-sel sur le Vistre et la faisabilité d'une réhabilitation. Etudier les solutions alternatives de pompage (par exemple) et appuyer la création d'un observatoire de la salinité et le suivi des données 18.3 Etudier la faisabilité du réemploi des eaux traitées à la sortie de la STEP pour substitution de la ressource en eau potable déficiente	
Pilotage de l'action		Pilote interne Pôle Cycles de l'eau CCTC	Partenaires EPTB Vidourle, EPTB Vistre Vistrenque, BRL, ASA (Associations syndicales Autorisées) Communes, Délégué Eaux usées, Agriculteurs, VNF, SMCG, Chambre d'agriculture
Calendrier & Budgets		Calendrier 2025-2026	Coût 18.1 : 920 K€ reversés aux EPTB 18.2 / 18.3 : 70 K€ prestation externe Mission Cycle de l'eau
			Financement Fonds vert, Banque des territoires Agence de l'eau Rhone Méditerranée
Indicateur(s)		Engagement des études Nombre de réunions Suivi de l'évolution du recueil des données sur la salinité Amélioration de la qualité des eaux des zones humides Augmentation de la part de zones humides	
Itération Evaluation Environnementale Stratégique		Impacts Environnementaux Economie de la ressource en eau, lutte contre la salinité, soutien aux activités agricoles du territoire séquestration de carbone	Mesures ERC envisagées 0